

1 Cour pénale internationale.
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice-Édouard Ngaïssona* — n° ICC-
5 01/14-01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Lundi 15 janvier 2024
9 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 34*)
10 M^{me} L'HUISSIÈRE : [09:34:15] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
14 TÉMOIN : CAR-D29-P-5014
15 (*Le témoin s'exprimera en sango*)
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:47] Bonjour à toutes et à
17 tous.
18 Madame la greffière d'audience, veuillez citer l'affaire, je vous prie.
19 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:34:55] Bonjour, Monsieur le Président,
20 Mesdames... Messieurs les juges, la... la situation en République centrafricaine II,
21 l'affaire *Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice-Édouard Ngaïssona* ; référence ICC-
22 01/14-01/18.
23 Et je vous rappelle que nous sommes en audience publique.
24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:12] La présentation des
25 parties, à commencer par l'Accusation.
26 M. GARCIA (interprétation) : [09:35:15] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs
27 les juges. Lucio Garcia pour l'Accusation avec M. Pierre Belbenoit, M. Kweku
28 Vanderpuye, M. Tuomas Oja et M. Yassin Mostfa au dernier rang.

15/01/2024

Page 1

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:32] Merci. Les
2 représentants des victimes. Maître Massidda.

3 M^e MASSIDDA (interprétation) : [09:35:37] Bonjour, Monsieur le Président,
4 Messieurs les juges. Ce matin, nous avons un message de notre collègue, Dmytro
5 Suprun, qui n'est pas en mesure d'assister à l'audience aujourd'hui. Il était en
6 mission, son vol a été malheureusement annulé. Malheureusement, il ne pourra pas
7 être présent aujourd'hui, il nous rejoindra plus tard dans la journée, mais
8 M^{me} Ludovica Vetrucchia* le représente et M^{me} Anne Grabowski*. Pour ce qui est des
9 victimes des autres crimes, M. Enrique Carnero Rojo ; à mes côtés, M^{me} Mouhia Asso
10 et moi-même, Paolina Massidda.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:08] Merci. La Défense de
12 M. Yekatom pour commencer.

13 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:36:14] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs
14 les juges. Bonjour à toutes et à tous. M. Yekatom est présent dans le prétoire ce
15 matin ; il est représenté aujourd'hui par M. Florent Pages-Granier, M^{me} Anta Guissé,
16 M^{me} Sabine Bayssat, M^{me} Lison Grunhut. Nous avons également M. Régis Tiangaye*
17 à distance et moi-même, Mylène Dimitri.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:36] Merci.
19 Maître Knoops.

20 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:36:38] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs
21 les juges. Bonjour à toutes et à tous dans le prétoire. Je vous souhaite, bien entendu,
22 la bonne année à toutes et à tous. Nous comparaissons avec M. Marion Delahousse,
23 Alexandre Desevedavy* et M. Ngaïssona est également présent.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:58] Et très important
25 également, nous avons un nouveau témoin.
26 Bonjour, Madame le témoin.

27 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:37:05] Bonjour.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:10] Au nom de la
15/01/2024

1 Chambre, je tiens à vous souhaiter la bienvenue dans le prétoire aujourd'hui. Vous
2 avez été appelée à témoigner pour assister la Chambre dans l'affaire *Le Procureur c.*
3 *M. Yekatom et M. Ngaïssona.*

4 Madame le témoin, je vais vous donner lecture de l'engagement solennel et je vais
5 vous demander de bien vouloir le répéter lentement après moi.

6 Veuillez écouter attentivement. « Je déclare solennellement... »

7 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:37:43] Je déclare solennellement...

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:46] « ... que je dirai la
9 vérité, toute la vérité et rien que la vérité. »

10 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:37:59] ... que je dirai la vérité, toute la vérité et rien
11 que la vérité.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:38:09] Très bien.

13 Madame le témoin, vous êtes dorénavant sous serment ; nous vous avons au
14 préalable informée de ce que cela signifie. Vous êtes tenue de dire la vérité. Et pour
15 les informations pratiques, je suppose, Maître Dimitri, que vous allez aborder la
16 question, donc je vous donne, sans plus attendre, la parole.

17 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:38:30] Merci, Monsieur le Président.

18 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

19 PAR M^e DIMITRI : [09:38:48]

20 Q. [09:38:48] (*Intervention en français*) Bonjour, Madame le témoin.

21 R. [09:38:52] Bonjour.

22 Q. [09:38:55] Alors, je vais commencer par quelques remarques introductives, et par
23 la suite, on va passer en audience à huis clos, parce que des mesures de protection
24 vous ont été accordées. Alors, je m'adresse à vous en disant « Madame le témoin »,
25 c'est pas une... un manque de respect, c'est parce que je ne veux pas prononcer votre
26 nom pour ne pas que le public vous identifie ; ça va ?

27 R. [09:39:30] Ça va.

28 Q. [09:39:35] Comme je vous l'ai expliqué lors de la rencontre mercredi dernier, à ma
15/01/2024

1 droite, il y a ma consœur Anta Guissé qui est franco-sénégalaise, que vous n'aviez
2 jamais rencontrée à Bangui, et il y a également M. Florent Pages-Granier, qui était en
3 visite avec M. Yekatom au moment de la familiarisation, c'est la raison pour laquelle
4 ils n'ont pas pu venir vous saluer. Alors, avant qu'on commence, Madame, je veux
5 simplement réitérer certaines règles : il y a les interprètes qui sont en haut, et donc,
6 lorsque je vous parle, vous n'entendez pas nécessairement ma voix, mais celle de
7 l'interprète. C'est la même chose lorsque le Président... le juge Président s'adresse à
8 vous. C'est important de prendre une pause de quelques secondes avant ma
9 question et votre réponse, parce que je sais que vous comprenez quand même assez
10 bien le français, mais il faut quand même laisser le temps aux interprètes
11 d'interpréter nos propos — ça, c'est ma première remarque.
12 Ma seconde remarque, Madame, c'est que la première partie de mes questions
13 viseront à vous identifier, donc pour que les juges sachent qui vous êtes, d'où vous
14 venez, et on fera ça en audience à huis clos. Donc, le public n'a pas accès à ce qu'on
15 se dit. Seulement les personnes dans la salle vont entendre ce qu'on se dit.
16 Et ensuite, pour les questions d'ordre général, je vais passer en audience publique.
17 Personne ne peut voir ni votre visage ni entendre votre voix qui sera floutée. Et mes
18 questions seront vraiment d'ordre général.
19 Si jamais... Si jamais, lors d'une des réponses, vous faites une petite erreur et vous
20 dites quelque chose qui permet de vous identifier, soyez rassurée parce que
21 M. Pages-Granier suit les audiences, et lorsqu'il y a une... une réponse qui peut vous
22 identifier, il y a tout un système qui est en place et on demande au juge Président
23 de... d'enlever la réponse des audiences publiques. Donc, le... le... On a 30 minutes
24 pour prendre une mesure pour ne pas que la réponse qui vous identifie... Si, par
25 exemple, vous donnez un nom de... d'un proche et ça permet de vous identifier, on a
26 un certain délai de 30 minutes pour couper le... le... la programmation vidéo.
27 Est-ce que, jusque-là, ça va ?
28 R. [09:42:17] C'est bien compris.

15/01/2024

1 Q. [09:42:22] Et puis si jamais vous avez besoin d'une pause, vous me le dites. Je sais
2 que vous aviez extrêmement froid mercredi dernier. Je vous ai fait la promesse que
3 ce serait moins pire aujourd'hui, mais si jamais vous avez trop froid parce qu'il fait
4 très froid dans la salle d'audience, vous... vous nous l'indiquez également.

5 R. [09:42:44] C'est compris.

6 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:42:49] Monsieur le Président, je pense avoir abordé
7 toutes les instructions pratiques.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:42:55] Oui, en effet.

9 Madame le témoin, vous venez d'un pays où il fait beaucoup plus chaud qu'ici, mais
10 je dois vous dire qu'à titre personnel, je trouve qu'il fait relativement froid, ici, dans
11 le prétoire. Donc, si vous avez besoin de prendre une pause, pour quelque raison
12 que ce soit, n'hésitez pas à nous faire signe. Levez la main, et nous vous donnerons le
13 temps de prendre une pause.

14 Voilà, nous passerons à huis clos partiel, d'après ce que j'ai compris.

15 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:43:28] Merci.

16 R. [09:43:26] (*Intervention non interprétée*)

17 (*Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 43*)

18 Mme LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:43:39] Nous sommes à huis clos partiel,
19 Monsieur le Président.

20 M^e DIMITRI : [09:43:44]

21 Q. [09:43:51] Alors, Madame, on est maintenant en audience à huis clos. Donc, pour
22 cette partie des questions, vous n'avez pas à vous inquiéter. Je vais vous poser des
23 questions qui vont vous identifier, mais cette partie de l'audience reste
24 confidentielle.

25 Alors, je vais vous demander votre nom et votre prénom, Madame, s'il vous plaît.

26 (Expurgé)

27 Q. [09:44:29] Et quelle est votre date de naissance ?

28 (Expurgé)

1 Q. [09:44:44] Et est-ce que je pourrais vous demander dans quelle ville êtes-vous

2 née ?

3 (Expurgé)

4 Q. [09:45:02] Et, Madame, est-ce que vous avez un... un surnom ? Est-ce que certaines

5 personnes vous appellent par un surnom autre que votre... que votre nom ?

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 Q. [09:47:26] Et puis, bon, je sais que ça peut paraître évident, Madame, mais est-ce

25 que je peux vous demander : vous pratiquez quelle religion ?

26 R. [09:47:37] Je suis musulmane.

27 Q. [09:47:52] Et vous êtes de quelle ethnie ?

28 (Expurgé)

1 Q. [09:48:07] Et pouvez-vous nous indiquer, Madame, si vous avez des enfants ?

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 Q. [09:49:23] Et ils pratiquent quelle religion, vos enfants, Madame ?

8 R. [09:49:28] Tous sont musulmans.

9 Q. [09:49:41] Et présentement, Madame, vous habitez dans quel quartier ?

10 R. [09:49:46] En ce moment, j'habite le 3^e Arrondissement.

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 Q. [09:50:56] Et, Madame, quel... quel métier ou quelle occupation professionnelle

19 exercez-vous en ce moment ?

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)
2 (Expurgé)
3 (Expurgé)
4 (Expurgé)
5 (Expurgé)
6 (Expurgé)
7 (Expurgé)
8 (Expurgé)
9 (Expurgé)
10 (Expurgé)
11 (Expurgé)
12 (Expurgé)
13 (Expurgé) J'ai... J'ai remarqué qu'il y
14 avait pas une division profonde entre les musulmans et les chrétiens, puisque celui
15 qui m'a sauvée de la mort était un chrétien. (Expurgé)
16 (Expurgé). Si le conflit qu'a
17 connu le pays était un conflit entre chrétiens et musulmans, un chrétien ne peut pas
18 me sauver. (Expurgé)
19 (Expurgé)
20 (Expurgé)
21 (Expurgé)
22 (Expurgé)
23 (Expurgé)
24 (Expurgé)
25 (Expurgé)
26 Q. [09:56:00] Et, Madame, on va y revenir un peu plus tard dans votre... dans votre
27 témoignage, mais lorsque vous dites « celui qui m'a sauvée de la mort était
28 chrétien », qui vous a sauvée de la mort ?

1 R. [09:56:20] Il s'agit de Yekatom. C'est lui qui m'a sauvée de la mort au moment de
2 la crise qu'a connue le pays.

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

15/01/2024

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 Q. [10:06:10] Et, Madame, est-ce qu'il y a un incident pendant cette période, pendant
18 la... Et je suis toujours dans la période séléka. On va... On va aller de façon
19 chronologique.

20 Pendant la période où les Séléka sont au pouvoir, est-ce qu'il y a un incident qui
21 oppose un membre de la Séléka à vous-même ou à un membre de votre famille ?

22 R. [10:06:40] Lorsque les Séléka sont entrés, « il » m'a fait beaucoup de mal (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 En tout cas, je peux vous dire que j'ai subi beaucoup de choses durant la période des

23 Séléka.

24 *(Le témoin pleure)*

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:10:13]

26 Q. [10:10:13] Madame la témoin, est-ce que vous souhaiteriez que nous fassions une

27 pause de quelques minutes ?

28 *(Le témoin pleure)*

1 Qu'avez-vous répondu ?

2 R. [10:10:40] Mon...

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:10:43] Alors, nous allons
4 faire une pause de 10 minutes.

5 *(L'audience est suspendue à 10 h 10)*

6 *(L'audience est reprise à huis clos partiel à 10 h 21)*

7 M^{me} L'HUISSIÈRE : [10:21:40] Veuillez vous lever.

8 Veuillez vous asseoir.

9 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:21:58] Et avant que nous ne
11 poursuivions, quelques questions de calendrier.

12 Nous avons un événement le vendredi ainsi que lundi, ici. Donc, nous allons devoir
13 adapter nos audiences du fait de cet événement vendredi. Jeudi, nous aurons deux
14 volets d'audience : de 9 h 30 à 11 h 30, donc deux heures, et puis, ensuite, de 12 h 30
15 à 14 h 30, l'après-midi. Et lundi, malheureusement, nous aurons seulement l'après-
16 midi. Nous siégerons donc seulement l'après-midi, deux séances de deux heures
17 ou... plutôt, une séance de deux heures *(se reprend l'interprète)*, de 14 heures
18 à 16 heures. Nous verrons. Nous verrons comment cela va évoluer, mais je voulais
19 vous en informer aussi rapidement que possible pour que vous puissiez vous
20 adapter à ces changements de calendrier.

21 Donc, Madame la témoin, j'espère que cette pause brève vous a aidée. Vous avez
22 donc relaté cet événement particulièrement traumatisant. C'est important que les
23 juges et la Cour entendent ce qui s'est passé et sachent comment les gens continuent
24 à souffrir.

25 Maître Dimitri, je vous en prie.

26 *(Expurgé)*

27 *(Expurgé)*

28 *(Expurgé)*

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 Q. [10:26:42] Et avant qu'on passe en session publique, je veux juste vous poser
23 quelques autres questions sur vos... vos... les lieux où vous étiez.

24 Le 5 décembre 2013, on sait que c'est l'attaque sur Bangui. Le jour de l'attaque du
25 5 décembre 2013, vous êtes où ? (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 R. [10:27:28] Le... le 5 décembre, j'étais toujours dans cette maison, (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 Q. [10:27:46] Et le lendemain du 5 décembre, donc le 6 décembre, et les jours qui
2 suivent, est-ce que vous restez toujours dans cette maison (Expurgé)
3 (Expurgé)

4 R. [10:27:58] Le 5 décembre, ce jour-là, à... des personnes venues de notre quartier
5 sont venues commencer à maltraiter et à tuer des gens. (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 *(Passage en audience publique à 10 h 31)*

5 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:31:45] Nous sommes en audience publique,
6 Monsieur le Président.

7 R. [10:31:54] C'est noté.

8 M^e DIMITRI : [10:31:56]

9 Q. [10:31:57] Alors Madame, est-ce que vous pourriez maintenant nous expliquer ce
10 qui se passe une fois que vous êtes dans le... dans cette maison, dans le secteur
11 PK 9 ?

12 R. [10:32:22] Une fois arrivés au secteur PK 9, nous étions dans la maison même, on
13 ne sortait pas la nuit. Nous étions dans la maison. On nous amenait nos repas tôt,
14 nous étions dans la maison, et on a passé un à deux mois dans la maison, nous étions
15 pas sortis. À un moment, les enfants n'avaient plus peur. Ils ont commencé à... à
16 sortir devant la concession. Ils ont commencé à jouer dans la cour, après ils sont
17 sortis devant la concession, ils jouaient avec les enfants de ma grande sœur... mes
18 enfants... les enfants de ma grande sœur, ils jouaient dehors. Quand les gens ont
19 passé... Parce que vous voyez, le visage des musulmans ne sont pas les mêmes que
20 les visages des chrétiens, les gens ont commencé à dire : « Bah, ce sont des
21 musulmans, les musulmans sont dans cette concession. »

22 Un jour, les habitants du quartier se sont levés et ils ont dit que le propriétaire de
23 cette maison héberge chez lui des musulmans. Parce qu'à l'époque, les chrétiens ne
24 pouvaient pas se rendre dans les quartiers des musulmans et les musulmans non
25 plus ne pouvaient pas aller dans les quartiers des chrétiens. Si un musulman se
26 rendait dans le quartier des chrétiens, il était tué, et quand un chrétien se rendait
27 dans le... dans le quartier des musulmans, il était aussi tué. Les gens ont commencé à
28 se poser des questions. Ils ont demandé au propriétaire de... de la maison et il lui a

1 répondu que ce sont les enfants de ma belle-sœur.

2 Un jour, les enfants sont rentrés à la maison. Ils ont accouru pour rentrer dans la

3 maison, il y avait foule. Les gens venaient, la direction du marché, ils avaient des

4 bâtons en main, ils se dirigeaient vers nous. Les enfants ont couru, ils sont rentrés

5 dans la concession ; d'autres sont venus m'attraper, d'autres sont rentrés dans la

6 maison. Les enfants de ma grande sœur sont venus me dire que les gens sont venus

7 pour tuer mes enfants. Et les chrétiens sont venus tuer les musulmans qui sont dans

8 notre maison.

9 J'ai fui et je suis rentrée dans la maison, je suis sortie. Je... je savais quoi faire, je

10 savais quoi faire. Les premières personnes qui sont rentrées ont poussé le portail, ils

11 sont rentrés parce qu'il y a au moins deux concessions. Le... La première concession,

12 il a construit {PFR : (Expurgé)} ici. Ils ont passé la première concession et ils ont

13 cherché la porte d'entrée pour entrer dans la deuxième concession.

14 Le mari de ma sœur aussi a fui, il est rentré dans la maison. Je savais quoi faire. J'ai

15 rassemblé tous les enfants. Je leur ai dit de venir, je les ai tous rassemblés puisqu'on

16 n'avait rien à faire. Je sais... savais pas s'ils venaient pour brûler la maison ou pour

17 nous tuer tous. Et donc, ils sont rentrés dans la première concession, ils

18 commençaient à nous jeter des... des cailloux, ils commençaient à forcer le deuxième

19 portail pour rentrer dans la concession où nous étions. Tout le monde avait fui. Ils

20 sont rentrés dans la maison. D'autres ont sauté la concession pour partir. Moi, je

21 savais quoi faire. J'ai juste rassemblé mes enfants autour de moi. J'attendais juste

22 notre mort, parce que je savais que quand les chrétiens rencontraient les musulmans

23 et les tuaient et que les musulmans rencontraient aussi les chrétiens et les tuaient.

24 Donc, je m'étais dit que c'était notre heure. Notre heure était arrivée.

25 J'ai entendu dans la foule quelqu'un qui criait : « Ne le touchez pas, ne le touchez

26 pas ». La personne a encore crié : « Ne le touchez pas, ne le touchez pas ». J'ai

27 entendu les gens, d'autres personnes ont déjà cassé le deuxième portail, ils sont déjà

28 entrés dans la concession, mais ils n'étaient pas encore proches de nous.

1 La personne est venue... La personne a commencé à crier « Toi, on a dit de ne pas
2 toucher cette personne-là, ne le touchez pas ». Les musulmans ne sont pas nos
3 ennemis. Nos ennemis sont les Séléka. On ne cherche pas à tuer tous les
4 musulmans. »

5 J'étais là avec mes enfants, j'attendais notre dernière heure. Quatre à cinq minutes,
6 j'ai entendu quelqu'un parler. Je ne l'ai jamais vu, je ne l'ai jamais vu, j'ai juste
7 entendu parler de lui. La personne a dit : « mais ils sont où ? Où sont ces
8 personnes ? ». Quand ils sont rentrés, j'ai eu peur. Je me dis : « Ah ! Peut-être qu'il est
9 venu nous tuer aussi ». Il est venu, il dit : « Madame, n'aie pas peur, Madame, n'aie
10 pas peur, ne... ne... ne fuis pas ». J'étais apeurée, j'ai fui. Elle m'a dit : « Madame,
11 n'aie pas peur, n'aie pas peur, Madame ». Il est venu, il m'a pris dans ses bras. Il m'a
12 pris dans ses bras, et il m'a séparé avec les enfants. Il a dit : « N'ayez pas peur ».

13 Il y avait une foule immense. Ils ont entouré (*inaudible*) criant : « tuons-les, tuons-
14 les ». Les gens nous jetaient des pierres dans la maison. Là, ils avaient des bâtons
15 entre les mains. Les gens disent « Ne le... tuons, tuons-les, ce sont des musulmans.
16 Les Séléka nous ont beaucoup tué. On ne peut pas accepter de voir les musulmans
17 parmi nous ici. On doit les tuer ».

18 Il est venu, il m'a pris par la main, il m'a pris, il m'a dit : « Madame, n'aie pas peur,
19 ouvre les yeux, regarde-moi dans les yeux ». Je pleurais, mes enfants pleuraient. Il
20 m'a dit : « Madame, c'est moi qui te le dis, je ne vais rien te faire. »

21 Il a commencé à faire reculer la foule. Les gens nous jetaient des pierres, jetaient des
22 bâtons. Ils ont commencé à taper sur le portail, il y avait une foule immense. Il a dit :
23 « Madame, n'aie pas peur. Je suis venu vous sauver. Je ne suis pas l'ennemi des
24 musulmans. Nous nous sommes levés pour combattre la Séléka, et non les
25 musulmans. Nous sommes venus pour sauver les musulmans qui ont... les... les
26 Centrafricains qui ont tant souffert sous le règne de la Séléka. »

27 Quand d'autres personnes l'ont vu, les... certaines personnes ont commencé à se
28 retirer. Cela a duré pratiquement une heure de temps. Après, il nous a pris, nous

1 sommes allés nous asseoir sous la paillotte. La femme de... Ma belle-sœur lui a
2 amené une chaise. Il a dit : « Non, non, mais il va s'asseoir sur le rebord de la
3 fondation. » Il m'a dit : « Madame, nous sommes venus vous protéger. Nous sommes
4 aussi venus sauver les musulmans, parce que les musulmans ont souffert sous la
5 Séléka. N'aie pas peur, je ne suis pas venu vous tuer. ».

6 Mais je n'étais pas... je n'étais pas rassurée. Je me suis dit peut-être que la nuit, les
7 gens pouvaient revenir pour nous tuer. Il nous a calmés, après il est ressorti. Ma
8 belle-sœur et ses enfants ont tous fui. Il nous a rassurés et après, il est sorti. Il m'a
9 dit : « Madame, ne crains rien. Rien ne va... ne va vous arriver. »

10 Après, ma belle-sœur est revenue, certains voisins sont revenus. Ils sont venus me
11 reconforter pour me dire : « Madame, ne craignez rien ». Ils m'ont reconfortée. On
12 nous a servi à manger, on n'avait pas d'appétit parce que nous avions peur. On
13 pensait que les gens pouvaient revenir à tout moment pour nous tuer.

14 La nuit, j'ai rassemblé tous les enfants, on a dormi dans la même chambre. Le soir,
15 aux environs de 18 heures, 19 heures, il a envoyé deux ou trois de ses éléments pour
16 venir voir si personne n'est revenu nous déranger. Il nous a dit : « Il n'habite pas loin,
17 il est juste de l'autre côté de la barrière. S'il y a quelque chose, envoie quelqu'un vite
18 nous appeler. Je vous rassure que personne ne va vous inquiéter ». Mais je ne le... je
19 ne le croyais pas. Je me disais peut-être que la nuit, les gens pouvaient revenir nous
20 tuer parce qu'on tuait les gens, on brûlait les gens. Certaines personnes mangeaient
21 même de la chair humaine à l'époque. La nuit, les enfants ont pu dormir, mais moi je
22 n'ai pas pu. Je suis... Je suis restée éveillée toute la nuit.

23 Le matin, il a encore envoyé ses éléments pour venir voir si nous étions bien. De
24 temps en temps, il venait, il rentrait dans la concession mais, il demandait « {PFR :
25 (Expurgé)}, est-ce que vous allez bien ? Vos enfants aussi, est-ce qu'ils vont bien ? »

26 Parfois, il nous achetait de la nourriture, il nous amenait de la nourriture. Il nous dit :
27 « Faites... Prépare à manger à tes enfants. Ne t'inquiètes pas, personne va vous faire
28 du mal. Nous nous sommes... nous nous sommes levés contre les Séléka et non

1 contre les musulmans ».

2 Quelque temps après, quand il y a... la situation a commencé à se calmer, il venait de
3 temps en temps nous rendre visite. S'il ne venait pas lui-même, il envoyait ses
4 éléments venir prendre de nos nouvelles. Nous n'étions plus sortis, nous étions...
5 nous restions que dans la... dans la concession, dans la maison. Il venait, il nous
6 appelait, il nous saluait, il échangeait un peu avec nous, après il sortait. Parfois, il
7 envoyait ses éléments pour venir nous voir, pour se rassurer que nous allions bien.
8 C'est après qu'il y a eu une accalmie que nous sommes repartis au KM 5.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:41:29] Très brièvement, si
10 vous me le permettez.

11 Nous apprécions tout particulièrement lorsque nous obtenons un récit de la part
12 d'un témoin, et j'en profite pour remercier l'interprète, car il est très important pour
13 nous de pouvoir suivre ce récit, et nous savons que le travail de l'interprète est
14 parfois compliqué.

15 Maître Dimitri, je pense que vous avez une question à poser à ce sujet.

16 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:41:58] Oui, en effet.

17 (*Intervention en français*) Merci beaucoup aux interprètes.

18 Q. [10:42:03] Madame vous avez parlé longuement de « il » ; celui qui vous a dit « ne
19 craignez rien », celui qui vous a pris dans ses bras, celui qui vous a apporté à
20 manger, celui qui a crié contre les membres de la population en leur disant : « Nous
21 sommes contre les Séléka, pas contre les musulmans. » Qui est cette personne ? Quel
22 est son nom ?

23 R. [10:42:30] Il s'appelle Yekatom Alfred.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:42:41]

25 Q. [10:42:41] Est-ce que cette personne se trouve ici, dans la salle d'audience ?

26 R. [10:42:50] Oui. Quand j'étais rentrée dans la salle, je l'ai vu. Au moment où les
27 gens s'étaient levés, il s'est levé aussi, je l'ai... je l'ai vu. Il est dans cette salle.

28 Q. [10:43:04] Merci.

1

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:43:05] Maître Dimitri, vous
3 aurez... enfin, vous avez sans doute obtenu réponse à un grand nombre de questions
4 qui se trouvaient sur votre liste, n'est-ce pas ? Mais veuillez continuer.

5 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:43:17] Oui, en effet, Monsieur le Président.
6 Veuillez... Veuillez m'accorder quelques minutes... minutes pour revoir ma liste de
7 questions.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:43:23] Très bien. Prenez
9 votre temps.

10 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

11 Nous pouvons également prendre la pause maintenant, si ça vous convient mieux.
12 Non ?

13 Non. Veuillez continuer alors.

14 R. [10:44:06] Merci.

15 M^e DIMITRI : [10:44:09]

16 Q. [10:44:10] Madame...

17 R. [10:44:16] Je vous écoute.

18 Q. [10:44:18] ... j'ai... j'ai compris que... Je vais vous poser un certain nombre de
19 questions avant la pause, là, la pause est dans 15 minutes. J'ai compris que la
20 population a tenté de... de... vous a attaqués, vous et vos enfants. Est-ce... Et que
21 M. Yekatom était intervenu pour les... pour vous protéger. Savez-vous si, dans le
22 quartier où vous étiez, est-ce que vous savez s'il y a d'autres familles de confession
23 musulmane ou d'autres personnes qu'il a... qu'il a aidées ?

24 R. [10:45:09] Oui, c'est exact. Il y avait beaucoup de musulmans qui étaient restés
25 dans la localité de Bimbo ; ils n'ont jamais quitté la localité de Bimbo, surtout les Peul
26 qui vendaient au marché. {ICR : (Expurgé)}

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)}

15/01/2024

Les « in-court redactions » sont identifiées par la mention {ICR : texte à expurger}

1 qu'ils sont restés à Bimbo jusqu'aujourd'hui.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:45:43] Maître Dimitri, si
3 vous le permettez.

4 Q. [10:45:53] Une question, Madame le témoin : beaucoup de temps s'est écoulé
5 depuis et je comprends que c'est difficile, mais quand est-ce que cela s'est passé ? Si
6 l'on prend comme point de repère l'attaque du 5 décembre, ce que vous nous avez
7 décrit, quand est-ce que cela s'est produit par rapport à cette attaque du
8 5 décembre ?

9 R. [10:46:13] C'était après le 5 décembre. Puisque je vous ai dit que le 5 décembre, on
10 était devant notre maison lorsque certaines personnes sont venues d'un autre
11 quartier pour nous attaquer dans notre quartier, au KM 5... dans notre quartier —
12 pardon. Et notre voisin qui se trouvait derrière notre maison était venu nous prendre
13 pour nous amener chez lui. Nous y avons passé une nuit et, le lendemain, ils nous
14 ont amenés chez notre grande sœur dont... notre grande sœur dont je vous ai parlé.
15 Je pense que c'était dans le mois de janvier, vers la fin du mois de janvier en allant
16 vers le mois de février.

17 Q. [10:47:04] Merci beaucoup, Madame le témoin. C'est une information
18 extrêmement importante.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:47:07] Maître Dimitri,
20 veuillez continuer.

21 M^e DIMITRI : [10:47:11]

22 Q. [10:47:12] Madame, vous avez parlé du fait que M. Alfred Yekatom a envoyé
23 certains de ses éléments s'assurer que... — à plusieurs reprises, là, ce que j'ai compris
24 de votre témoignage — s'assurer que vous étiez en sécurité.

25 Je vais vous montrer une photo, c'est un arrêt sur image ; je veux savoir si vous avez
26 déjà vu la personne que je vais vous présenter à l'écran. Vous allez le voir sur votre
27 écran d'ordinateur.

28 M^e DIMITRI : [10:47:48] Alors, c'est un arrêt sur image à 6 secondes. C'est dans le
15/01/2024

1 classeur à l'onglet 2. C'est une vidéo, CAR-OTP-2065-3897. Je ne vais pas faire jouer
2 la vidéo, c'est... c'est seulement un arrêt sur image ; je veux savoir si Madame
3 reconnaît l'individu qu'elle voit sur la vidéo... sur la... la photo.

4 *(Diffusion de l'arrêt sur image)*

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:48:46]

6 Q. [10:48:47] Madame le témoin, est-ce que vous reconnaissez une personne sur cette
7 photographie qui s'affiche à l'écran ? On voit deux visages ; est-ce que vous
8 reconnaissez l'un d'entre eux ?

9 R. [10:49:01] Je reconnais une personne.

10 Q. [10:49:07] De quelle personne s'agit-il ?

11 R. [10:49:13] Celui qui porte un tee-shirt noir et blanc et qui est debout.

12 Q. [10:49:25] Merci.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:49:27] Maître Dimitri.

14 M^e DIMITRI : [10:49:29] Merci.

15 Alors, pour les fins du procès-verbal, Madame reconnaît la personne qui est
16 complètement à droite de... lorsqu'on regarde l'image de... l'arrêt sur image qui est à
17 6 secondes.

18 On peut la retirer de l'écran.

19 Q. [10:49:45] Madame, cette personne qui est sur le... la... l'image, là, avec un tee-shirt
20 blanc et noir, est-ce que vous l'avez vue pendant cette période avec M. Yekatom ?

21 R. [10:49:57] Ce jour-là, j'avais... j'étais un peu traumatisée, je ne connaissais pas ce
22 monsieur-là appelé Yekatom. Même ce... cet homme, je ne le reconnaissais pas ce
23 jour-là. Un jour, j'étais en voyage pour chercher mes produits et, au retour, nous
24 avons connu une panne au niveau du village... de l'école de Zila, et le chauffeur m'a
25 prise et il m'a amenée quelque part pour que je puisse y passer la nuit en sécurité.
26 Alors, nous sommes arrivés chez la personne, et il m'a présentée à cette personne-là,
27 disant que c'est... c'est une femme... c'est une femme musulmane, et j'ai préféré
28 l'amener ici pour qu'elle puisse y passer la nuit en sécurité. On m'a donc installée

1 dans une pièce dont la porte se trouve à l'extérieur. Et le lendemain, ils m'ont donné
2 à manger pendant que le véhicule était en réparation. Et après cela, nous avons
3 embarqué pour continuer notre chemin.

4 Q. [10:51:20] Et, Madame, pour qu'on puisse bien comprendre, parce que nous ne
5 sommes pas centrafricains, Zila c'est un... un petit quartier qui est tout près de
6 Pissmiss... qui est en face de Pissmiss ? Est-ce que j'ai raison ?

7 R. [10:51:36] C'est cela.

8 Q. [10:51:39] Et c'est dans ce contexte que vous avez rencontré la personne qu'on
9 vient de voir à l'écran ? C'est ce que je comprends ?

10 R. [10:51:48] Oui, c'était dans ce contexte-là que je l'ai connu.

11 Q. [10:51:55] Et à votre connaissance, Madame, est-ce que cette personne est encore
12 en vie aujourd'hui ?

13 R. [10:52:01] Non. Il est déjà mort, suite à un accident.

14 Q. [10:52:11] Un accident comment, si vous le savez ?

15 R. [10:52:21] J'ai appris qu'il a été percuté par une moto ou un véhicule sur la route
16 de Pissa. Je pense que c'était un véhicule ou une moto. C'était sur la route de Mbaïki.

17 Q. [10:52:43] Et est-ce que vous avez assisté à son enterrement, Madame ?

18 R. [10:52:51] Non. C'était par la suite que j'ai appris la nouvelle et je suis allée saluer
19 les membres de sa famille. C'était plusieurs jours après sa mort. Et j'ai même apporté
20 du sucre et du café à sa femme et ses enfants.

21 Q. [10:53:14] Et ma dernière question sur cet homme, Madame : connaissez-vous son
22 nom ? Vous souvenez-vous de son nom ?

23 R. [10:53:27] Ah ! Ça fait déjà très longtemps ; je me souviens plus de son nom.

24 Q. [10:53:36] Et est-ce que, Madame, vous connaissez quelqu'un du nom de Habib
25 Beina ?

26 R. [10:53:48] Je connais Habib Beina. {PFR : (Expurgé)
27 (Expurgé)}

28 (Expurgé)}. Il était encore très jeune. Mais je ne sais pas où il
15/01/2024

1 habite aujourd'hui.

2 Q. [10:54:18] Et, Madame, est-ce que vous connaissez Vivien Beina ?

3 R. [10:54:30] Oui, c'est de Vivien que je parlais là, pas Habib. Je me suis trompée, je
4 parlais plutôt de Vivien. C'est Vivien qui est un peu de grande taille ; grande taille et
5 de teint noir.

6 Q. [10:54:55] Et, Madame, Habib est-ce qu'il est encore en vie aujourd'hui — Habib
7 Beina ,— si vous le savez ?

8 R. [10:55:08] Je connais plutôt Beina. Quand vous avez parlé de Habib Beina tout à
9 l'heure, j'ai fait une confusion. {ICR : (Expurgé)
10 (Expurgé)} Je connais bien la famille Beina. Et ses frères s'amusaient avec les
11 enfants de la famille de mon mari.

12 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

13 Q. [10:56:00] Madame, vous avez indiqué qu'après un certain temps, au moment de
14 l'accalmie, vous allez quitter le secteur de Bimbo. Est-ce que je comprends...

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:56:16] Vous abordez un
16 nouveau sujet et je crois que c'est une césure tout à fait naturelle pour la pause-café.
17 Donc, nous prenons une pause jusqu'à 11 h 30.

18 LE TÉMOIN (interprétation) : [10:56:38] D'accord.

19 M^{me} L'HUISSIÈRE : [10:56:41] Veuillez vous lever.

20 *(L'audience est suspendue à 10 h 56)*

21 *(L'audience est reprise en audience publique à 11 h 31)*

22 M^{me} L'HUISSIÈRE : [11:31:15] Veuillez vous lever.

23 Veuillez vous asseoir. *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:31:27] Je pense que nous
25 sommes en audience publique.

26 Et, Maître Dimitri, j'aimerais vous poser une question : est-ce que nous pouvons
27 rester en audience publique ? D'accord, très bien. Vous avez la parole.

28 M^e DIMITRI : [11:31:43]

15/01/2024

Page 25

Les « in-court redactions » sont identifiées par la mention {ICR : texte à expurger}

1 Q. [11:31:43] Rebonjour, Madame.

2 R. [11:32:11] Bonjour.

3 Q. [11:32:16] Vous nous avez dit, avant la pause, que vous êtes retournée, vous avez
4 quitté le secteur PK 9-Castel à un certain moment ; est-ce que je comprends que vous
5 retourniez à PK 5, là... {PFR : (Expurgé)} ?

6 R. [11:32:45] C'est cela.

7 Q. [11:32:48] Et Madame, le jour où vous quittez Castel pour vous rendre à PK 5,
8 j'aimerais que vous expliquiez à la Chambre le trajet que vous avez prise... que vous
9 avez pris, et si vous avez pris des précautions particulières pour passer de Castel à
10 PK 5 ?

11 R. [11:33:19] Lorsque nous quitions pour regagner le PK 5, il y avait toujours des
12 tueries à cette époque, c'est-à-dire de Pétévo jusqu'au KM 5. Il y avait un groupe au
13 niveau... au lycée de Fatima, il y avait un groupe de bandits, pour aller au KM 5,
14 donc il fallait prendre des précautions. Mes enfants et moi, nous avons levé les
15 voiles, nous... j'ai fait porter des... des shorts aux filles et des jupes. Et j'ai enlevé mon
16 voile, j'ai porté un pantalon et un tee-shirt. Et à l'église Fatima, pour aller au KM 5,
17 ce n'était pas possible d'aller en groupe parce qu'on pouvait se faire agresser. À la
18 maison, j'avais donné des conseils pour leur dire qu'arrivés à tel niveau, on devait se
19 séparer. Nous sommes descendus du bus, donc il était question pour chacun, dès...
20 dès la descente du bus de... de marcher et d'entrer au KM 5. Donc, on avait... on
21 donnait l'impression que nous étions venus séparément. Donc chacun est passé...
22 tout le monde est passé, en tout cas, et moi la dernière. Nous nous sommes retrouvés
23 dans le marché du KM 5 et c'est là où nous avons sillonné dans le quartier pour
24 arriver à la maison. C'est comme ça que nous étions rentrés au domicile initial.

25 Q. [11:35:27] Et Madame, une fois dans PK 5, est-ce que... dans KM 5, dans le
26 quartier KM 5, est-ce que, à votre connaissance, il y avait des groupes armés, des
27 groupes d'autodéfense ?

28 R. [11:35:55] Oui. Et je les connais.
15/01/2024

1 Q. [11:36:04] Et ces groupes d'autodéfense, dans PK 5, Madame, est-ce qu'ils se
2 comportaient correctement, à votre connaissance, selon vos constatations ? Ou est-ce
3 qu'ils ont commis des crimes, des délits ?

4 R. [11:36:25] À un moment, je me suis demandé pourquoi est-ce que je suis rentrée
5 au KM 5, parce qu'il y avait des exactions. Des musulmans souffraient encore à
6 cause de ces groupes auto... d'autodéfense.

7 Q. [11:36:43] Et pouvez-vous nous expliquer, nous donner un exemple de... de
8 pourquoi on... les musulmans souffraient en raison des groupes d'autodéfense qui
9 étaient l'intérieur de PK 5 ?

10 R. [11:37:16] {ICR : (Expurgé)}

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 Il y a eu... il y a eu beaucoup de... il y a eu beaucoup d'exactions, et comme je... je
23 vous l'ai expliqué.}

24 Q. [11:39:00] Et maintenant, Madame, j'aimerais retourner à M. Alfred Yekatom.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:39:13] Oui, Monsieur
26 Garcia ?

27 M. GARCIA (interprétation) : [11:39:15] Monsieur le Président, une objection.

28 J'attendais de voir si le conseil de la défense allait évoquer cela, mais je ne vois pas
15/01/2024

1 de période pour ce qui est de la question et de la réponse. Enfin, je parle de tout ce
2 récit relatif au retour à PK 5, il n'y a pas de période mentionnée.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:39:39] C'est pas une
4 objection, c'est peut-être quelque chose qu'il faudrait préciser. Bien entendu, Maître
5 Dimitri souhaitera le faire, c'est dans son intérêt.

6 Donc, Maître Dimitri, est-ce que nous pourrions avoir la référence temporelle, s'il
7 vous plaît ?

8 M^e DIMITRI (interprétation) : [11:40:05] Oui, oui, bien sûr.

9 Q. [11:40:06] (*Intervention en français*) Madame, j'ai compris que, lorsque vous quittez
10 le secteur Castel PK 9 pour PK 5, il y a encore beaucoup de tensions. Est-ce que vous
11 êtes capable de nous dire combien de temps après janvier 2014 ? Si vous prenez
12 comme point de référence le moment où M. Yekatom intervient auprès de vous,
13 combien de temps après ? Combien de semaines ou de mois jusqu'à ce que vous
14 retourniez à PK 5 ?

15 R. [11:40:53] Je ne suis pas très instruite, pas très douée pour les dates. Je crois que ça
16 tournait... faisait au moins deux mois. Mais mon témoignage repose sur les
17 souvenirs qu'il me reste encore.

18 Q. [11:41:16] Alors, Madame, je voudrais justement parler de vos souvenirs par
19 rapport à M. Yekatom. À partir du moment où vous êtes dans PK 5, est-ce que vous
20 gardez contact avec M. Yekatom ?

21 R. [11:41:45] Oui. Il nous arrivait de nous entretenir par téléphone.

22 Q. [11:42:01] Et Madame, pourriez-vous expliquer à cette Chambre qu'est-ce qui
23 faisait que vous vous entreteniez par téléphone ? Quel était le but de vos contacts
24 avec M. Yekatom ?

25 R. [11:42:20] Lorsque j'étais encore à Bimbo, il m'appelait de temps en temps pour
26 prendre de mes nouvelles, de la famille. J'avais son numéro de téléphone. Enfin,
27 nous avions nos numéros de téléphone. Lorsque je suis arrivée dans le 3^e, je l'ai
28 appelé parce que certains de nos frères ont quitté Boda pour se rendre à Bangui. Ils

1 étaient cinq. Il y avait parmi eux un maire, la femme de son petit frère et deux... deux
2 enfants qui devaient aller à... à Bangui. Et à cette époque, il n'était pas facile de
3 circuler. Donc lorsqu'ils ont quitté, ils ont été transportés dans un véhicule des
4 FACA, donc chacun devait payer une somme de 50.000 francs. Donc là, ils les ont
5 transportés de Boda jusqu'à Bangui. Arrivés au PK 9, pour traverser, il y avait... la
6 route était barrée. À cette époque, c'était lors de la transition, la Présidente était
7 Samba-Panza et elle était en mission aux États-Unis, et la population avait interdit
8 qu'elle regagne le pays parce qu'elle avait détourné de l'argent donné par l'Angola.
9 Donc là, il y avait des manifestations dans la ville de Bangui, les routes étaient
10 barricadées. Les FACA arrivaient au PK 9 et voulant traverser avec... Ces... Cet
11 homme et ces... ces femmes avaient peur. Eux aussi avaient peur. Donc, ces sept...
12 cinq personnes ont été conduites à la gendarmerie du PK 9 dans le 3^e. Lorsque dans
13 mon travail de cohésion sociale, de sensibilisation, j'avais beaucoup de contacts et les
14 gens savaient aussi que Yekatom a... avait nous avait sauvé la vie, donc ils sont
15 venus me voir pour me demander de contacter Yekatom pour faciliter l'arrivée de
16 ces personnes-là au KM 5. Donc, leurs parents sont venus me voir pour expliquer la
17 situation et ont demandé de contacter Yekatom ; ce que j'ai fait. Je lui ai dit qu'il y a
18 des parents qui sont venus de Boda et qui sont dans la brigade de la gendarmerie. Il
19 m'a dit « Ah, d'accord, je vais aller les voir. » Il m'a... Il a repris contact pour dire
20 qu'ils les avaient vus, mais qu'il n'était pas possible de les conduire ce soir, mais que
21 le lendemain, à 5 heures, il allait les conduire jusqu'au pont Jackson. Et je crois que
22 toute... tout notre entretien était écouté par les membres de la famille, parce que le
23 téléphone était en main libre. À 5 heures, il a appelé pour me dire qu'il n'a pas
24 retrouvé les membres de la famille — les cinq. J'avais eu peur, j'ai cru qu'ils avaient
25 été tués. Mais le procureur avait déjà demandé à ce que les cinq soient conduits à la
26 Gendarmerie nationale. Ils ont passé cinq jours à la Gendarmerie nationale, et là, la
27 MINUSCA les a exfiltrés pour les conduire au KM 5.

28 Q. [11:46:28] Je... Quelques questions de clarification, Madame. Pourquoi vous dit-il

1 qu'à ce moment-là... Pourquoi M. Yekatom vous dit-il à ce moment-là que ce n'est
2 pas possible de les prendre à ce moment-là ?

3 R. [11:46:57] Parce qu'il y avait des manifestations partout. La... La population
4 manifestait, les routes étaient barricadées et les gens voulaient empêcher le retour de
5 Samba-Panza. Et donc, lui, il m'a dit que s'il devait intervenir, les gens allaient sans
6 doute l'accuser d'être complice des musulmans. Parce qu'à cette époque, la crise était
7 à son comble entre les musulmans et les chrétiens. Donc si seulement il devait
8 intervenir pour ces musulmans, on devrait l'accuser de complicité avec la... les
9 musulmans et qu'il risquait sa vie si seulement il le faisait. C'est ce qu'il m'a dit. Moi,
10 j'ai cru qu'ils avaient été tués. Il m'a dit « Non, ils n'ont pas été tués... », mais que le
11 procureur avait donné l'ordre à ce qu'ils soient conduits à la Gendarmerie nationale.

12 Q. [11:48:10] Et une autre clarification, Madame : vous avez dit que M. Yekatom
13 vous... J'ai compris qu'à 5 heures... à 5 heures, ces personnes n'ont pas été retrouvées.
14 Pouvez-vous expliquer qui parle de « 5 heures » ? Est-ce que c'est 5 heures du matin
15 ou 5 heures du soir ? Et d'où vient le « 5 heures » ?

16 R. [11:48:37] Lorsque je l'ai appelé pour lui poser ce problème concernant ceux... ceux
17 qui étaient... ceux qui venaient de... de... de Boda et qui se retrouvaient à la brigade,
18 j'ai pris mon téléphone et je l'ai appelé pour lui dire que, voilà, il y a des gens qui
19 sont venus de PK... de Boda et qui sont arrêtés au... à la brigade de PK... PK 9. Et il
20 s'est rendu à la gendarmerie pour les voir. Par la suite, il m'a appelé pour me dire
21 qu'il y avait beaucoup de... il y avait une foule sur la voie et que... qu'il ne pouvait
22 pas aller les libérer, mais que je devais attendre le lendemain, à 5 heures, quand les
23 gens dormaient à cette heure-là, et qu'il pouvait faire cette opération et les conduire
24 jusqu'au pont Jackson ; arrivés au niveau du pont Jackson, qu'il pouvait m'appeler.
25 Et comprenez que... Bon, il m'a... Il m'a dit que je devais attendre cette heure-là, que
26 je vais les... qu'il allait les prendre à 5 heures du matin, les conduire jusqu'au pont
27 Jackson pour que je vienne les chercher à cet endroit-là.

28 Q. [11:49:47] Merci, Madame. Et est-ce que je comprends que c'est par la suite que
15/01/2024

1 vous vous rendez compte qu'à 5 heures, ils ne sont pas retrouvés et que le procureur
2 a demandé de les conduire à la Gendarmerie nationale ? Est-ce que j'ai bien
3 compris ?

4 R. [11:50:08] Oui, c'est bien cela.

5 Q. [11:50:12] Et on parle du procureur de la République ?

6 R. [11:50:20] Oui, c'était le procureur de la République, parce qu'il voulait assurer la
7 sécurité de ces gens-là. Et donc, il voulait les conserver jusqu'à ce qu'il y ait
8 accalmie afin de les remettre à... à leurs proches.

9 Q. [11:50:45] Et est-ce que vous savez si M. Yekatom s'est rendu à la... tel que... Je
10 vais reformuler ma question : j'ai compris de vos propos que c'était trop dangereux
11 de faire le transfert à ce moment-là en raison des barricades et des manifestations, et
12 que M. Yekatom vous a dit « on va le faire à 5 heures, lorsque tout le monde dort. »
13 Maintenant, de vos conversations avec M. Alfred Yekatom, savez-vous si, à 5 heures,
14 il s'est rendu voir ces gens-là, tel qu'entendu avec vous ?

15 R. [11:51:27] Oui, il s'est rendu à 5 heures et je l'ai... je l'ai appelé. Il m'a dit « mais,
16 moi-même, je voulais t'appeler. Je suis allé... Je me suis rendu à la gendarmerie et il
17 m'a dit que le... et ils m'ont dit que le procureur les a libérés parce qu'ils ne
18 pouvaient pas rentrer... ils ne pouvaient pas rester là-bas de peur que la population
19 aille les... leur faire du mal ou les tuer. »

20 Q. [11:51:57] Merci, Madame. Et vous avez parlé du pont Jackson. Pourquoi aviez-
21 vous choisi le pont Jackson ?

22 R. [11:52:19] Vous savez, le pont Jackson représente... c'est comme la limite. Les... Les
23 musulmans... Les musulmans ne pouvaient pas franchir ce pont-là pour se rendre
24 dans le quartier où habitaient les chrétiens. Et donc les... les musulmans pouvaient
25 donc circuler à cette époque dans... jusque... jusqu'à Cattin et le pont Jackson. Et
26 donc, ce pont servait de limite entre les musulmans et les chrétiens. On pouvait se
27 regarder, musulmans et chrétiens, mais personne ne pouvait franchir cette limite-là.

28 Q. [11:52:56] Est-ce que... Madame, vous souvenez-vous d'autres contacts similaires
15/01/2024

1 que vous avez eus à l'époque avec M. Alfred Yekatom ?

2 R. [11:53:15] Oui. Mais il y a eu plein de... plein de... d'exemples. Parce que, à Boda
3 par exemple, si les gens... les... certaines familles voulaient venir, il appelait. {ICR :
4 (Expurgé)} et des fois, les gens
5 me... m'appelaient pour me demander de... d'intervenir, de voir avec Yekatom s'il y a
6 possibilité d'intervenir afin de les... les faire sortir. Il a... Il conduisait certaines
7 personnes jusque... jusqu'au niveau de... de Pissa, jusqu'à Fatima, jusqu'au pont
8 Jackson, pour que je puisse les... les conduire au KM 5.

9 Q. [11:54:14] Et est-ce que vous avez... Est-ce que vous pouvez nous expliquer,
10 Madame... Pour qu'on puisse comprendre parce qu'on n'était pas présents, pouvez-
11 vous nous expliquer comment... concrètement comment ça se passe les échanges
12 physiques au pont Jackson entre vous et M. Yekatom, lorsqu'ils... lorsqu'il escortait
13 des gens ?

14 R. [11:54:42] À cette limite-là, il y avait une base de la... la MINUSCA, parce que, à
15 cette époque également, le... le... l'armée nationale ne travaillait pas, il n'y avait que
16 les soldats de la... la... la MINUSCA. Le... Le... Le... Un musulman ne... ne pouvait
17 pas traverser pour se rendre du côté des chrétiens. Et après avoir traversé... Un
18 musulman, après avoir traversé cette limite-là, et il... il court le risque d'être tué, et
19 vice versa. Et donc, lorsqu'ils escortaient ces gens-là, arrivés au niveau de ces soldats
20 de la... la MINUSCA, lui, il restait un peu à l'écart, parce que, à ce niveau déjà, il y
21 avait les soldats de... des... des Nations Unies, de... de la MINUSCA. Ces gens
22 descendaient. À un certain... À une certaine distance, les... les chrétiens qui étaient là
23 les observaient. Ils ne pouvaient rien faire à partir du moment où il y avait ces
24 soldats de la... de la MINUSCA. Et donc, c'est... c'est... c'est de cette manière que je les
25 récupérais, et puis ensemble, avec eux, on entrait dans le KM 5.

26 Q. [11:56:01] Et, Madame, aujourd'hui, est-ce que... est-ce que vous connaissez...
27 parce que je veux pas rentrer dans les détails de chaque opération de sauvetage,
28 mais est-ce que vous connaissez une dame qui habite, qui vit devant ou tout près de

1 la mosquée centrale dans PK 5 ?

2 R. [11:56:30] Oui, je la connais, M^{me} Amina.

3 Q. [11:56:40] Et est-ce que, à votre connaissance... Savez-vous comment elle s'est
4 retrouvée à cet endroit-là ?

5 R. [11:56:53] Cette dame faisait partie des cinq qui étaient conduites au PK... au PK 9,
6 et se... et ils étaient à la Gendarmerie nationale. Et je me suis approchée de... de... des
7 soldats des Nations Unies basés à... à l'école Koudoukou, plus précisément le
8 contingent burundais, et ils étaient là. Et pendant cinq jours, ils ne... ils n'avaient rien
9 à manger. Et donc, ils étaient là, ils... il m'a... il m'a demandé de remonter
10 l'information aux autorités. Et voilà. Et il était question d'aller les voir. Les... Les
11 Burundais ont demandé aux 500 éléments de la Sangaris, leur disant qu'il y avait des
12 musulmans à la gendarmerie qui étaient là pour... pour leur sécurité et est-ce...
13 est-ce... est-ce possible d'aller les chercher. Les éléments de l'armée française s'étaient
14 rendus à la gendarmerie, ils ont klaxonné pour faire... pour demander à ceux qui
15 étaient là de sortir.

16 Alors, il y avait un militaire qui était FACA, lui, il a été tué. Il habitait Boy-Rabe, il a
17 été tué dans la localité de la gendarmerie. Pendant ce temps, tous les gendarmes
18 étaient... avaient pris la fuite. Et lorsque les éléments de l'EUFOR ou Sangaris sont
19 arrivés, ils ont klaxonné, mais... la nuit, mais ils avaient peur, ils ne savaient pas que
20 c'était... ils étaient venus les libérer, ils ne sont pas sortis.

21 Le lendemain, les soldats de... burundais... nous nous sommes rapprochés des... des
22 soldats burundais pour leur poser la question, et ils ont dit que les Français étaient
23 là, ils ont klaxonné pour... pour les libérer, mais il y avait personne, c'est comme s'il y
24 avait personne. Et donc, ils étaient prêts à aller, à repartir les chercher.

25 Pendant ce temps, on était devant l'école Koudoukou , on les... on les entendait... on
26 les attendait, ils ont pris un char pour se rendre... pour se... pour se rendre là-bas. Ils
27 ont... Ils ont retrouvé le maire de Yawa, Amina, et une autre femme avec un bébé
28 entre les... les mains. Ils les ont pris à la... au niveau de la Gendarmerie nationale et

1 les ont ramenés devant la mosquée centrale.

2 Pendant ce temps, il y avait beaucoup de personnes qui les... qui les attendaient là.

3 Amina, lui, n'avait pas de... de famille là. Alors, toute sa famille était à Boda. Il n'a...

4 Elle n'avait pas de famille à Bangui. Le maire, oui, il avait sa famille là, mais Amina,

5 {ICR : (Expurgé)}

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)}

8 Q. [12:00:19] Vous avez parlé un peu plus tôt, Madame, vous avez expliqué que vous

9 avez fait des opérations de sauvetage avec M. Yékatom et vous avez également dit :

10 « Les gens savaient que Yekatom m'avait sauvée la vie. » À votre connaissance, de

11 vos conversations avec la communauté musulmane de PK 5, ceux qui savaient que

12 Yekatom vous avait sauvé la vie, savez-vous si eux aussi ont fait appel à M. Yekatom

13 de la même façon que vous pour sauver les gens ?

14 R. [12:01:09] J'ai entendu dire cela, certaines personnes ont témoigné avoir été en

15 contact avec lui pour le... pour les mêmes raisons.

16 Q. [12:01:19] Et, Madame, on a parlé du trajet Boda-PK 9, et PK 9 jusqu'à PK 5 . Selon

17 votre expérience, à l'époque, en 2014, et selon vos discussions avec la communauté

18 musulmane, lequel des deux trajets représentait un plus grand danger, Boda-PK 9 ou

19 PK 9-PK 5 ?

20 R. [12:02:00] Non, il n'y avait pas beaucoup de danger au PK 9, mais c'était beaucoup

21 plus à partir de Pétévo. Les... À Pétévo, il y avait beaucoup de... de bandits, des gens

22 qui commettaient des agressions. Donc, vous quittez le PK 9, vous arrivez au pont

23 qui sépare le PK 9 au 6^e Arrondissement, c'est-à-dire pour aller vers Fatima, là, c'était

24 une localité qui était très dangereuse. Et là, même le... le monde entier a entendu dire

25 que de la chair humaine a été mangée. Et c'était dans cette localité.

26 Q. [12:02:53] Et, Madame, de vos conversations avec différents Centrafricains de

27 religion musulmane qui étaient à PK 5, savez-vous si la route de la Lobaye

28 représentait un plus grand danger que la route de Damara par exemple ou si c'est la

1 route de Damara qui représentait un plus grand danger ? Si vous le savez, Madame,
2 et si vous avez eu des discussions à cet effet avec... avec des gens dans PK 5, que ce
3 soit au... au moment des événements {ICR : (Expurgé)?

4 R. [12:04:14] (Expurgé)

5 (Expurgé) } il y avait moins de danger dans la Lobaye, mais l'axe... les axes Boali ou
6 Damara étaient les plus dangereux.

7 Q. [12:04:39] Et, Madame, on a parlé de... de vous, comment M. Yekatom est
8 intervenu à l'époque. Et, un peu plus tôt dans votre témoignage, vous avez parlé
9 d'une... de Peuls, d'une famille peul dans Bimbo qui sont restés dans Bimbo. Et j'ai
10 oublié de vous demander : savez-vous qu'est-ce qui ou qui les a fait rester dans
11 Bimbo, ces Peul ?

12 R. [12:05:14] C'est M. Yekatom qui a demandé à la population de ne pas agresser, de
13 ne pas s'attaquer aux Peuls, que leur ennemi, c'était la Séléka, parce qu'ils ont
14 commis des... des exactions dans toutes les provinces, ils ont pillé, ils se sont
15 attaqués aux églises et ils ont... ils s'en sont même pris à des musulmans. Donc, ceux
16 qui sont venus, ils n'ont épargné ni chrétiens ni musulmans. Et que, dans son cas, il
17 était question de ne pas s'en prendre à la population musulmane qui avait déjà
18 souffert de la Séléka.

19 Q. [12:06:22] Madame, vous avez parlé, un peu plus tôt dans votre témoignage, du
20 ministère de la Réconciliation ; j'aimerais vous présenter une vidéo dans laquelle
21 vous allez entendre la ministre de la Réconciliation, Antoinette Montaigne. En fait, je
22 m'excuse, c'est pas une vidéo, c'est une... c'est une audio. C'est un petit extrait, c'est
23 pas très long. Ça date de mars 2014. Vous allez reconnaître la voix de la ministre de
24 la Réconciliation, Antoinette Montaigne. Je vous fais entendre ses propos, parce que
25 vous avez parlé du ministère de la Réconciliation, et, ensuite, j'aurai une question
26 pour vous.

27 M^e DIMITRI : [12:07:19] C'est à l'onglet 5 du classeur de la Défense,
28 CAR-OTP-2076-0803.

1 Pour les interprètes, normalement, vous devriez avoir un petit classeur à votre
2 disposition. C'est CAR... C'est la... l'onglet 6 du classeur de la Défense,
3 CAR-D29-0006-1353.

4 Je vais attendre un signe de la cabine avant de commencer.

5 Q. [12:08:08] Alors, Madame, je vous invite à écouter Antoinette Montaigne. Ensuite,
6 j'ai une question.

7 *(Diffusion de l'audio)*

8 *[Insertion de la transcription originale de l'audio n° CAR-OTP-2076-0803, sans aucune*
9 *modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue française]*

10 « Intervenant 1 : Escortée par la MISCA lourdement armée, la ministre de la
11 communication et de la réconciliation a traversé une partie de BANGUI pour
12 rejoindre l'enclave musulmane du PK5. Arrivée à la grande Mosquée, Antoinette
13 MONTAIGNE, sourire éclatant et voile noir sur les cheveux a assisté à la prière du
14 vendredi, puis elle a demandé aux musulmans de ne pas quitter la capitale, malgré
15 la pression des Anti-Balaka.

16 Intervenant 2 (Mme Montaigne) : Je suis venue à la grande Mosquée parce que cette
17 semaine, depuis le 24 mars, nous avons lancé la grande semaine de prière pour
18 apaiser les esprits, pour apaiser les cœurs, on veut la réconciliation nationale et donc
19 aujourd'hui naturellement je suis venue à la grande Mosquée de BANGUI pour
20 fraterniser avec les frères musulmans qui aujourd'hui ont peur de tout ce qui s'est
21 passé dans le pays, mais que j'ai réussi à convaincre à rester dans leur pays.

22 Bruit de fond : homme qui parle.

23 Intervenant 1 : Les deux Imams du PK5 ont remercié la ministre pour son geste et ses
24 propos. Ils ont aussi désigné cet homme pour répondre à la presse. Le message est
25 simple, les gestes symboliques sont appréciables mais ils ne suffisent pas.

26 Intervenant 3 : On est content mais on attend quelque chose de plus important : la
27 sécurité, que nous soyons sécurisés. On nous attaque de partout, que ce soit
28 musulmans ou chrétiens, il faut qu'ils se sentent en sécurité dans ce pays.

1 Bruit de fond : prière musulmane.

2 Intervenant 1 : Ce dimanche, les Imams sont invités par la ministre à se rendre à leur
3 tour à la cathédrale pour une prière œcuménique. Richard Efaunau (phon), Olivier
4 Roger, Bangui RFI. »

5 M^e DIMITRI : [12:10:38] Merci.

6 Q. [12:10:39] Madame, vous avez entendu la ministre de la Réconciliation. Est-ce que
7 vous vous souvenez ou avez-vous entendu parler à l'époque des efforts de la
8 ministre de la Réconciliation vers une cohésion sociale, vers une sensibilisation ?

9 R. [12:10:56] {ICR : (Expurgé)}

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

15/01/2024

Les « in-court redactions » sont identifiées par la mention {ICR : texte à expurger}

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)}

7 Q. [12:14:25] Je vais vous faire entendre un autre audio, Madame ; le dernier de la
8 ministre Antoinette Montaigne.

9 M^e DIMITRI : [12:14:34] À l'onglet 7 du classeur de la Défense, CAR-OTP-2042-3879.

10 Pour les interprètes, c'est encore une fois dans le classeur qui est à votre disposition,
11 mais cette fois, c'est à l'onglet 8 du classeur de la Défense, CAR-D29-0006-1353.

12 Q. [12:14:54] C'est un audio de quelques secondes qui date du 6 mai 2014, Madame.
13 Je vous laisse écouter les propos d'Antoinette Montaigne, et j'aurai encore une fois
14 une question.

15 M^e DIMITRI : [12:15:13] Si la cabine peut me faire un signe lorsque vous êtes prêts.

16 *(Diffusion de l'audio)*

17 *[Insertion de la transcription originale de la vidéo n° CAR-OTP-2042-3879, sans aucune*
18 *modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue française]*

19 « Intervenant 1 (Mme Montaigne) : L'objectif était de les mettre à contribution, nous
20 concerter avec eux, pour voir comment pouvait mettre en place dans les tout
21 prochains jours un plan d'urgence pour ramener la paix, à commencer par faire
22 baisser la tension. Vous savez que depuis quelques semaines, il y a beaucoup de
23 tensions subies dans la ville de BANGUI qui ne sont pas explicables et qui ne sont
24 pas, à mon sens, d'après ce qui a été dit ici, forcément liées aux questions
25 confessionnelles. Ce sont des questions qui peuvent aller jusqu'au grand banditisme,
26 à la délinquance, à la consommation de stupéfiants qui grandit aussi dans notre pays
27 à l'occasion de cette crise. Donc nous avons fait le point et les Imams ont beaucoup
28 de demandes. Pour eux la sécurité doit être de la responsabilité de l'État et du

15/01/2024

Page 38

Les « in-court redactions » sont identifiées par la mention {ICR : texte à expurger}

1 gouvernement en particulier. Pour eux, il faut absolument donner les moyens aux
2 FACA de pouvoir jouer un rôle. Même si on n'entend bien qu'il y a des difficultés, il
3 faut voir ceux des FACA qui sont de bonne moralité pour commencer à jouer leur
4 rôle de protection, de défense, des populations musulmanes. Vous voyez très bien
5 que les musulmans, c'est eux-mêmes, les Imams, qui demandent leur armée
6 nationale. C'est vraiment une grande satisfaction. C'est bien la preuve qu'il y a une
7 décrispation, c'est bien la preuve qu'il y a une volonté de vivre ensemble, de
8 cohabiter avec les institutions de l'État centrafricain et je vais essayer de rendre
9 compte au chef de l'État, au Premier ministre, à l'ensemble du gouvernement, pour
10 que tous les aspects qui ont été abordés ici, toutes les propositions qui ont été faites,
11 puissent faire l'objet d'un programme d'urgence pour aider ce pays rapidement. »

12 M^e DIMITRI : [12:17:53]

13 Merci à la cabine.

14 Q. [12:17:55] Excusez le délai, Madame, mais j'attends toujours que la cabine termine
15 l'interprétation. Vous avez entendu les propos d'Antoinette Montaigne, je vous ai
16 vue hocher de la tête à plusieurs reprises en signe d'approbation. Est-ce que... Ma
17 question est la suivante : est-ce que vous avez fait le même constat, à l'époque, que
18 M^{me} Montaigne ?

19 R. [12:18:25] Comme je vous l'ai dit, on a demandé à rencontrer M^{me} Montaigne parce
20 qu'elle était ministre chargée de la réconciliation, afin qu'elle puisse sensibiliser la
21 population. Je sais qu'il... qu'elle a tenu ces propos après notre rencontre, après les...
22 des réunions qu'on a tenues. On a demandé qu'on puisse réarmer les FACA pour
23 que ces derniers puissent nous protéger.

24 Alors, vous savez, à l'époque, beaucoup de ces chrétiens-là voulaient nous tuer.
25 Alors, certains prenaient des... des pousse-pousse, des véhicules. Vous savez, en
26 République centrafricaine, ce sont les musulmans qui détiennent l'économie du pays.
27 Alors, ceux-là venaient dans le but de tuer les sujets musulmans afin de s'emparer de
28 leurs... de leurs biens. Je ne sais pas comment expliquer, mais les gens venaient en

1 nombres Il y en a qui venaient des... des... des provinces ; ils voulaient en découdre
2 avec nous afin de s'emparer de nos biens. C'est pourquoi nous nous sommes levés,
3 nous avons parlé sur les ondes, et Montaigne a tenu cette réunion. Je sais quand elle
4 a tenu ce... ce propos ; c'était à la suite de la réunion. On lui a fait comprendre qu'on
5 ne voulait autre chose que la paix. Il faudrait que les... les sujets chrétiens nous
6 laissent en paix. Voilà, c'est pourquoi il a... elle a tenu cette réunion et nous... a
7 essayé de sensibiliser, de part et d'autre, les différentes confessions religieuses, les
8 Anti-balaka, les Séléka... Beaucoup de réunions se sont tenues. Je ne peux pas parler
9 des Séléka, mais les autodéfenses au KM... au KM 5, au départ, ils voulaient bien
10 assurer notre sécurité, mais après un temps, ils ont commencé à... à commettre des
11 exactions. {PFR : (Expurgé)}. Et après cette réunion, on a commencé... on a soufflé
12 quand même. Cela n'empêche que les... certains chrétiens continuaient toujours à...
13 à... à... tuer les... les musulmans. Et donc dans les grandes... sur les voies principales,
14 les gens pouvaient circuler. Mais dans les ruelles, dans les fins fonds des quartiers, il
15 était difficile de circuler.

16 Q. [12:21:22] Madame, sur ces propos que vous venez de tenir par rapport à la
17 population chrétienne à l'époque, j'aimerais vous présenter une vidéo.

18 M^e DIMITRI : [12:21:38] Elle est à l'onglet 3 du classeur de la Défense,
19 CAR-D29-0008-0025.

20 Et inutile de chercher pour la cabine des interprètes, je n'ai pas besoin
21 d'interprétation parce que c'est en espagnol. J'ai simplement besoin des... des images.

22 Q. [12:21:56] Donc, Madame, vous n'aurez pas d'interprétation. Mais ce qui
23 m'intéresse, c'est les images de cette vidéo. Je vous laisse la regarder, et ensuite,
24 j'aurai une question.

25 *(Diffusion de la vidéo)*

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:23:06] Maître Dimitri,
27 savez-vous quand ces images ont été enregistrées ?

28 M^e DIMITRI : [12:23:14] Le 28 janvier 2014.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:23:18] Merci.

2 M^e DIMITRI : [12:23:23]

3 Q. [12:23:23] Vous avez vu les images, Madame ? On a vu des femmes détruire des
4 immeubles, enlever des toits, des hommes faire de même. Est-ce que ce qu'on a vu à
5 l'écran, ça représente un peu la situation de votre pays en janvier 2014 ?

6 M. GARCIA (interprétation) : [12:23:48] Objection de l'Accusation.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:23:51] Monsieur Garcia
8 allez-y.

9 M. GARCIA (interprétation) : [12:23:57] Monsieur le Président, j'attendais de voir à
10 quoi ressemblerait la question, mais il s'agit d'une vidéo. Nous n'avons pas
11 d'information sur le lieu où cette vidéo a été tournée. On nous a donné une date,
12 donc de l'enregistrement des métadonnées, je suppose. Mais je ne sais pas ce que le
13 témoin aurait à ajouter à cela. On aurait pu poser la question au témoin de savoir
14 quelle était la situation à l'époque, par exemple.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:24:25] Eh bien, oui, ces
16 images créent également des images pour ceux qui sont dans le prétoire et qui
17 doivent trancher en fin de compte. Peut-être que l'on peut demander au témoin si
18 elle a vu quelque chose de similaire ou de semblable.

19 Maître Dimitri, si vous savez où cela a été tourné...

20 Oh ! Monsieur Garcia, je voulais poser une question sur la date et je souhaitais
21 ensuite demander où cela avait été tourné. Mais si vous ne disposez pas de ces
22 informations, Maître Dimitri, je vous permettrai de demander au témoin si elle a vu
23 quelque chose de la sorte elle-même, et si oui, où et quand.

24 M^e DIMITRI : [12:25:07]

25 Q. [12:25:07] Madame, vous avez vu les images sur la vidéo des... des... des femmes,
26 des hommes participer à la destruction d'immeubles, enlever des... des toits, des...
27 des tôles. Est-ce que vous avez vu des images comme ça, comme celles qu'on vient
28 de voir, à l'époque ?

1 R. [12:25:33] Je vous remercie pour cette question.

2 Vous savez, j'ai toujours dit que c'est vrai, lors de ce qui s'était passé, on parlait des
3 Anti-balaka mais il n'y avait... il n'y avait pas que les Anti-balaka. Surtout la
4 population chrétienne voulait se venger, hein, voulait en découdre avec les... les
5 musulmans. C'est vrai qu'il y avait des... des Anti-balaka, mais lors de ces
6 événements, les... les chrétiens ont commis beaucoup d'exactions sur les sujets
7 musulmans, parce que lorsque les Séléka étaient encore au pouvoir, ils commettaient
8 des... des... des exactions, mais sur les... sur les... sur les chrétiens. Après le départ
9 des Séléka, maintenant, les... les... les chrétiens se sont mis à... à poursuivre les... les...
10 les musulmans, à détruire leurs maisons. Et voilà, c'est... c'est ce qui fait que les deux
11 communautés ont commencé à se regarder en chien de faïence. Donc, les... Un
12 chrétien, s'il rencontre un musulman, il le tue et vice... vice-versa. Vous savez, on...
13 C'est vrai, au départ, on pouvait parler des Séléka et Balaka, mais à un moment
14 donné, il y a... Tout a commencé par se dégénérer et... et... vu que les... les chrétiens
15 étaient plus nombreux, qu'ils menaçaient les musulmans, nous étions obligés d'aller
16 rencontrer M^{me} Montaigne pour sensibiliser. Alors si on restait sans rien faire et que
17 les exactions se... se poursuivaient, qu'allait dire la communauté internationale ? Je
18 vous dis et je précise que ces exactions ont été commises par les deux communautés.

19 Q. [12:27:39] Madame, on a parlé beaucoup de M. Yekatom pendant votre
20 témoignage, aujourd'hui. Avant sa... son intervention, au moment où — vous l'avez
21 dit, vous-même — là, il va... au moment où ils vous sauvent la vie, est-ce que vous le
22 connaissiez ? Est-ce que vous aviez un lien familial avec lui ?

23 R. [12:28:08] Je ne le connaissais pas avant. Je ne connaissais pas cet homme, je l'avais
24 jamais vu de ma vie. Avant son intervention, je ne le connaissais pas.

25 Q. [12:28:32] Et Madame, je sais que vous avez un commerce. {PFR : (Expurgé)
26 (Expurgé)}, vous avez des activités autres, vous avez quand
27 même un agenda assez chargé. Est-ce que je peux vous demander, parce que vous
28 êtes arrivée ici depuis quelques jours quand même, pourquoi avez-vous accepté mon

1 invitation de venir témoigner pour la Défense de M. Yekatom ?

2 R. [12:29:02] Je vous remercie. Je suis venue pour deux raisons. Comme je vous l'ai
3 dit, si... si... si, si c'était pas à cause de lui, mes enfants et moi-même on ne serait pas
4 en vie. Il y avait des témoignages, les gens font des témoignages. Il dit que... Ils
5 disent que vers la Lobaye, Yekatom a secouru beaucoup de familles, beaucoup de
6 personnes. Et à partir de Bimbo jusqu'au KM 5, les gens témoignent en faveur de cet
7 homme-là. C'est pourquoi, j'ai réfléchi, je me dis mais quelqu'un qui m'a secouru, qui
8 m'a sauvé la vie, qui a sauvé la vie de mes enfants, je ne peux qu'accepter de venir
9 témoigner. Et beaucoup de personnes ont témoigné, ils ont dit... ils ont, ils ont... ils
10 ont expliqué comment cet homme-là les... les... les... les a sauvés de la mort. C'est ce
11 qui m'a poussé à venir témoigner.

12 Q. [12:30:12] Je vous remercie, Madame. C'était ma dernière question.

13 Et maintenant, je pense que mon confrère du Bureau du Procureur aura des
14 questions pour vous, de même que... que peut-être ma consœur de... de... des
15 victimes.

16 M^e DIMITRI (interprétation) : [12:30:29] Monsieur le Président, c'était ma dernière
17 question.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:30:32] C'est pas... C'est pas
19 déjà le tour de M. Garcia. Dans un premier temps, nous ne savons pas si M^e Knoops
20 a des questions à poser.

21 M^e KNOOPS (interprétation) : [12:30:39] Je dirais que, pour le moment, je n'ai pas de
22 questions. Bien sûr, il faudra que je vois comment va évoluer le contre-interrogatoire
23 du Procureur. Mais, pour le moment, je n'ai pas de questions.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:30:50] Maître Massidda,
25 qu'en est-il ? Avez-vous des questions ?

26 M^e MASSIDDA (interprétation) : [12:31:03] Tout dépendra des questions qui seront
27 posées par mon confrère de l'Accusation, mais je pense que j'aurai des questions
28 pendant dix minutes et c'est M. Carnero-Rojó qui posera les questions à ce témoin.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:31:12] Monsieur Garcia,
2 voici comment nous pouvons procéder, de plusieurs sortes, plusieurs façons —
3 pardon. Nous pouvons faire une pause maintenant — vous aurez plus de temps
4 pour vous préparer — ou continuer.

5 M. GARCIA (interprétation) : [12:31:23] Je préférerais effectivement que nous
6 fassions la pause maintenant. Il y a des choses qui ne se trouvaient pas dans le
7 résumé. Il va falloir que je relise tout cela.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:31:32] Étant donné que
9 nous avons fait cela plusieurs fois, lorsqu'il s'agissait de la présentation des moyens à
10 charge, si vous nous dites que vous n'avez pas besoin de plus de deux volets
11 d'audience demain, par exemple, et nous prendrons... prendrons en compte les
12 questions qui seront posées par les victimes. Et nous saurons donc que nous
13 pourrons finir demain, la Chambre pourra vous donner le temps de préparer et vous
14 pourrez commencer demain. Mais c'est à vous d'en décider, c'est vous qui savez
15 beaucoup mieux que moi les questions que vous allez poser et le temps que cela va
16 durer.

17 M. GARCIA (interprétation) : [12:32:10] Je vous remercie et je vous remercie de votre
18 suggestion. Étant donné la quantité d'informations qui a été transmise par le témoin,
19 et beaucoup de ces éléments ne se trouvent pas dans le résumé, je préférerais
20 effectivement reprendre demain. Et je... j'en aurai pour deux volets d'audience.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:32:25] Et c'est ainsi que
22 nous allons procéder.

23 Donc Madame la témoin, vous venez de suivre ce que nous venons de dire, donc.
24 Nous en avons terminé aujourd'hui. La... l'audience est levée jusqu'à demain, 9 h 30.

25 M^{me} L'HUISSIÈRE : [12:32:28] Veuillez vous lever.

26 (*L'audience est levée à 12 h 32*)